



FICHE PROGRAMME

AIPR – AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX PROFIL OPERATEUR

PUBLIC VISE :

- Tous conducteur ou suiveur d'engin travaillant sur ou à proximité des réseaux (aériens ou enterrés) ainsi que toute personne devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité des réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public...).

PRE REQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Maîtriser le français oral et écrit ainsi que les quatre opérations mathématiques de base
- Non accessible aux personnes handicapées

DUREE, DATES, LIEU, HORAIRES :

Cf. convention ou de contrat de formation joint

MODALITE D'ORGANISATION :

Formation en groupe de 4 à 12 personnes.

En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint)

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

Livret stagiaire individuel.

Salle de formation théorique équipée en WI-FI, tablette numérique pour chaque participant afin de réaliser le test QCM en ligne conformément guide technique AIPR.

TARIFS :

A partir de 90 € (nous consulter)

SARL FDI - FORMATION & DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL

4, rue de l'Ondaine - 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES - contact@fdi-formation.com - Tel : 04 77 400 942 - Fax : 04 77 400 946
SARL au capital de 4 000€ - N° SIRET 505 024 042 00036 - APE 8559A - N° Déclaration d'activité 82-42-02035-42 IMP45067 – 03/01/2024
IND 02

OBJECTIFS :

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs
- Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

CONTENU SELON DECRET 2011-1241 :**Contexte et réglementation**

- A. Présentation et objectifs de la formation
- B. Contexte et enjeu de la réglementation
- C. Les obligations des différents acteurs
- D. Les procédures mises en place (DT suivie par DICT, DT-DICT conjointe, ATU)
- E. Les principes généraux de prévention selon les types de travaux
- F. Les sanctions applicables
- G. Pourquoi une AIPR ?

La mise en œuvre du chantier

- A. Les documents nécessaires sur un chantier
- B. Les piquetages et marquages au sol
- C. Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- D. Le guide technique, présentation et mode d'emploi
- E. Conditions, responsabilités et déclaration d'arrêt de chantier
- F. Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- A. Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- B. Les différentes classes de plan
- C. Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- D. Les de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux

Travailler à proximité des réseaux

- A. Les cas d'obligations de présence des exploitants
- B. Les moyens de protection collective et individuelle
- C. Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- D. Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- E. Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- F. L'obligation de recollement

SARL FDI - FORMATION & DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL

4, rue de l'Ondaine - 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES - contact@fdi-formation.com - Tel : 04 77 400 942 - Fax : 04 77 400 946
 SARL au capital de 4 000€ - N° SIRET 505 024 042 00036 - APE 8559A - N° Déclaration d'activité 82-42-02035-42 IMP45067 – 03/01/2024
 IND 02

En cas d'anomalie

- A. Mesures à respecter en cas d'accrochage
- B. La règle des 4A
- C. Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

SUIVI - EVALUATION :

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat AIPR Opérateur en cas de réussite au test QCM
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme testeur
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

ENCADREMENT – FORMATEURS – TESTEURS - ORGANISME :

Formateur/Testeur : CV détaillé sur simple demande, une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle

Organisme : centre AIPR reconnu par le MTS (Ministère de la transition écologique et solidaire)

Code RS : 1282

Code certif info : 85567

Certificateur : ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.